

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : EDUCATION ET VIE SOCIALE – Convention de partenariat avec la société Studyrama pour le Bureau Information Jeunesse (BIJ).

La société Studyrama a pour but l'orientation des jeunes depuis 25 ans. Elle organise pour la 10^e année, le salon Studyrama, le samedi 14 janvier 2017. Cette journée, dédiée à l'information des étudiants et lycéens, sera l'opportunité, pour ces jeunes, de rencontrer de nombreux établissements d'enseignement supérieur publics et privés : université, IUT, lycées, prépas, CFA (Centre de Formation en Alternance), écoles de commerce & écoles d'ingénieurs, écoles de métiers spécialisées dans des domaines variés, etc. La diversité des formations présentées permettra au public de découvrir les secteurs, les métiers et les débouchés qui y sont liés.

Afin de diffuser l'information aux publics ciblés, Studyrama sollicite la Ville de Bayonne, et tout particulièrement son Bureau Information Jeunesse dont les missions premières sont l'accueil, l'information et l'orientation des jeunes, de manière à relayer l'information générale du salon quatre semaines avant l'évènement, par le biais de son réseau de

communication. Cette convention fixe également les conditions de ce partenariat, notamment la mise à disposition à titre gracieux d'un stand qui sera animé par le BIJ.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2016-2017 avec la société Studyrama, ainsi que celles à intervenir pour les éditions suivantes du salon si les conditions de partenariat étaient reconduites à l'identique.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial